

hauteur le mettrait à couvert des boulets qu'on pourrait tirer contre lui. Ce danger a été écarté par des batteries judicieusement placées. Il en a été également élevé au grand cul-de-sac, rade commode pour une descente, et où les Anglais firent la leur. Si ce poste était attaqué, il serait aisément secouru par le morne Fortuné, qui n'en est éloigné que d'une lieue.

Il résulte de tout ce qu'on vient de lire qu'il y a plusieurs points à défendre dans Sainte-Lucie. Cette obligation est fâcheuse ; mais la nature des lieux paraît l'exiger ainsi. C'est aux gens de l'art à prononcer définitivement.

Certes, ce n'est pas une orgueilleuse prétention qui nous a engagé dans une matière qui est si contraire à notre profession, et qui suppose tant d'études qui nous sont étrangères, et une si longue expérience dans ceux qui l'exercent. Mais le zèle, mais l'amour du bien, mais le patriotisme répandent sur tout les regards de l'homme et du citoyen. Son cœur s'échauffe ; il réfléchit. S'est-il persuadé qu'il entrevoyait le bien, il faut qu'il parle : il se reprocherait son silence. « Si mes idées « sont justes, se dit-il à lui-même, peut-être « qu'on en profitera ; si elles sont fausses, le pis « qu'il puisse en arriver, c'est qu'on en sourie « en m'accordant le nom de bon homme, dont « le vénérable abbé de Saint-Pierre se glorifiait. « J'aime mieux risquer d'être ridicule que de « manquer l'occasion d'être utile. » Ce devoir,

bien ou mal rempli, fixons l'attention du lecteur sur la Martinique.

Cette île a seize lieues de longueur et quarante-cinq de circuit, sans y comprendre les caps, qui avancent quelquefois deux et trois lieues dans la mer. Elle est extrêmement hachée, et partout entrecoupée de monticules qui ont le plus souvent la forme d'un cône. Trois montagnes dominent sur ces petits sommets. La plus élevée porte l'empreinte ineffaçable d'un ancien volcan. Les bois dont elle est couverte y arrêtent sans cesse les nuages, et y entretiennent une humidité malsaine, qui en écarte jusqu'aux hommes les plus entreprenans, tandis que les deux autres sont presque entièrement cultivées. De ces montagnes, mais surtout de la première, sortent les nombreuses sources dont l'île est arrosée. Leurs eaux, qui coulent en faibles ruisseaux, se changent en torrens au moindre orage. Elles tirent leur qualité du terrain qu'elles traversent : excellentes en quelques endroits, et si mauvaises en d'autres, qu'il faut leur substituer pour la boisson celles que fournissent les citernes remplies dans la saison pluvieuse.

Denambuc, qui avait fait reconnaître la Martinique, partit en 1635 de Saint-Christophe pour y établir sa nation. Ce ne fut pas de l'Europe qu'il voulut tirer sa population. Il prévoyait que des hommes fatigués par une longue navigation périraient la plupart en arrivant, ou par

xix.  
Les Français  
s'établissent  
à la Marti-  
nique sur les  
ruines des  
Caraïbes.



les intempéries d'un nouveau climat, ou par la misère, qui suit presque toutes les émigrations. Cent hommes, qui habitaient depuis long-temps dans son gouvernement de Saint-Christophe, braves, actifs, accoutumés au travail et à la fatigue, habiles à défricher la terre, à former des habitations, abondamment pourvus de plants de patates et de toutes les graines convenables, furent les seuls fondateurs de la nouvelle colonie.

Leur premier établissement se fit sans trouble. Les naturels du pays, intimidés par les armes à feu, ou séduits par des protestations, abandonnèrent aux Français la partie de l'île qui regarde au couchant et au midi pour se retirer dans l'autre. Cette tranquillité fut courte. Le Caraïbe, voyant se multiplier de jour en jour ces étrangers entreprenans, sentit qu'il ne pouvait éviter sa ruine qu'en les exterminant eux-mêmes; et il associa les sauvages des îles voisines à sa politique. Tous ensemble ils fondirent sur un mauvais fort, qu'à tout événement on avait construit; mais ils furent reçus avec tant de vigueur, qu'ils se replièrent en laissant sept ou huit cents de leurs meilleurs guerriers sur la place. Cet échec les fit disparaître pour long-temps, et ils ne revinrent qu'avec des présens et des discours pleins de repentir. On les accueillit amicalement, et la réconciliation fut scellée de quelques pots d'eau-de-vie qu'on leur fit boire.

Les travaux avaient été difficiles jusqu'à cette

époque. La crainte d'être surpris obligeait les colons de trois habitations à se réunir toutes les nuits dans celle du milieu, qu'on tenait toujours en état de défense. C'est là qu'ils dormaient sans inquiétude, sous la garde de leurs chiens et d'une sentinelle. Durant le jour, aucun d'eux ne marchait qu'avec son fusil et deux pistolets à sa ceinture. Ces précautions cessèrent lorsque les deux nations se furent rapprochées. Mais celle dont l'amitié et la bienveillance avaient été implorées abusa si fort de sa supériorité pour étendre ses usurpations, qu'elle ne tarda pas à rallumer dans le cœur de l'autre une haine mal éteinte. Les sauvages, dont le genre de vie exige un territoire vaste, se trouvant chaque jour plus resserrés, eurent recours à la ruse pour affaiblir un ennemi contre lequel ils n'osaient plus employer la force. Ils se partageaient en petites bandes; ils épiaient les Français qui fréquentaient les bois; ils attendaient que le chasseur eût tiré son coup, et, sans lui donner le temps de recharger son fusil, ils fondaient sur lui brusquement et l'assommaient. Une vingtaine d'hommes avaient disparu avant qu'on eût su comment. Dès qu'on en fut instruit, on marcha contre les agresseurs, on les battit, on brûla leurs carbets, on massacra leurs femmes, leurs enfans, et ce qui avait échappé à ce carnage quitta la Martinique, en 1658, pour n'y plus reparaître.

Les Français, devenus par cette retraite seuls



Français à la  
Martinique.

possesseurs de l'île entière, occupèrent tranquillement les postes qui convenaient le mieux à leurs cultures. Ils formaient alors deux classes. La première était composée de ceux qui avaient payé leur passage en Amérique : on les appelait habitants. Le gouvernement leur distribuait des terres en toute propriété, sous la charge d'une redevance annuelle. Ils étaient obligés de faire la garde chacun à leur tour, et de contribuer à proportion de leurs moyens aux dépenses qu'exigeaient l'utilité et la sûreté communes. A leurs ordres étaient une foule de misérables qu'ils avaient amenés d'Europe à leurs frais sous le nom d'*engagés*. C'était une espèce de servitude qui durait trois ans. Ce terme expiré, les engagés devenaient, par le recouvrement de leur liberté, les égaux de ceux qu'ils avaient servis.

Des auxiliaires apportés d'Afrique ne tardèrent pas à être associés à des travaux originaires exécutés par les seuls Européens. Plusieurs de ces noirs, pour se soustraire à des fatigues suivies, auxquelles ils n'avaient pas été accoutumés dès l'enfance, se réfugièrent dans les bois, et y construisirent quelques cabanes, y plantèrent quelques plantes nutritives. Si de loin en loin ils sortaient de leur asile, c'était pour dévaster les plantations qu'ils avaient arrosées de leurs sueurs, pour enlever les bestiaux, pour dépouiller les voyageurs. Dans la vue d'arrêter une désertion qui devenait de jour en jour plus commune, le con-

seil supérieur érigé en 1664 à la Martinique pour toutes les îles du Vent, statua en 1671 que tout homme qui arrêterait un esclave fugitif depuis huit jours recevrait une gratification de cent cinquante livres pesant de sucre; une gratification de trois cents livres de sucre, s'il était fugitif depuis deux mois; une gratification de six cents livres de sucre, s'il était fugitif depuis six mois; une gratification de mille livres de sucre, s'il était fugitif depuis un an. C'était le propriétaire de l'esclave qui payait la prime.

Six ans après, un arrêt du même tribunal régla la police à laquelle seraient désormais assujettis les esclaves dans toute l'étendue de sa juridiction.

Après quinze jours de fuite, ces malheureux devaient être fouettés et marqués; après deux mois, avoir le jarret coupé; et, après six, perdre les deux jambes.

La corde fut destinée aux noirs qui auraient frappé un blanc, et la roue prenait la place de la potence, si le blanc mourait du coup qu'il aurait reçu.

Il était enjoint à chaque habitant de châtier ceux de ses esclaves qui auraient commis un vol qui n'excéderait pas la valeur de cent livres de sucre, et de faire couper une oreille à ceux dont le vol s'éleverait au-dessus de cette faible somme. En cas de récidive, il était tenu de réparer le dommage.

La perte d'une jambe était la peine décernée



contre tout nègre qui aurait dérobé un cheval , un bœuf , une vache , un âne. Une rechute lui coûtait la vie.

L'esclave sorti durant la nuit sans permission recevait le fouet , et avait le jarret coupé s'il tombait une seconde fois dans la même faute.

Recéler pour un nègre , ou acheter de lui des vêtemens , des ustensiles , des marchandises d'Europe ou des denrées coloniales , était un crime qu'un homme libre ne pouvait expier qu'en payant une amende de quatre mille livres de sucre. Elle n'était que de quinze cents livres pour celui qui n'en avait reçu furtivement que des volailles ou d'autres objets d'un prix aussi mince.

Ces réglemens , imaginés par une cour de judicature , influèrent beaucoup et beaucoup trop dans la rédaction du code noir qui , en 1685 , sortit des bureaux de Versailles pour toutes les possessions de l'autre hémisphère.

A la Martinique on ne s'occupa d'abord que du tabac et du coton. On y joignit bientôt le rocou et l'indigo. La culture du sucre ne commença que vers l'an 1650. Benjamin Dacosta , l'un de ces juifs qui puisent leur industrie dans l'oppression même où est tombée leur nation après l'avoir exercée , planta , dix ans après , des cacaotiers. Son exemple fut sans influence jusqu'en 1684 , où le chocolat devint d'un usage assez commun dans la métropole. Alors le cacao fut la ressource de la plupart des colons qui n'avaient pas des fonds suf-

fisans pour entreprendre la culture du sucre. Une de ces calamités que les saisons apportent et versent tantôt sur les hommes et tantôt sur les plantes , fit périr en 1718 tous les cacaotiers. La désolation fut générale parmi les habitans de la Martinique. On leur présenta le cafier comme une planche après le naufrage.

Le ministère de France avait reçu des Hollandais , en présent , deux pieds de cet arbre , qui étaient conservés avec soin dans le jardin royal des plantes. On en tira deux rejetons. M. Desclieux , chargé en 1726 de les porter à la Martinique , se trouva sur un vaisseau où l'eau devint rare. Il partagea avec ses arbustes le peu qu'il en recevait pour sa boisson , et par ce généreux sacrifice il parvint à sauver la moitié du précieux dépôt qui lui avait été confié. Sa magnanimité fut récompensée. Le café se multiplia avec une rapidité , avec un succès extraordinaires ; et ce vertueux citoyen a joui jusqu'à la fin de 1774 , avec une douce satisfaction , du bonheur si rare d'avoir sauvé , pour ainsi dire , une colonie importante , et de l'avoir enrichie d'une nouvelle branche d'industrie. Indépendamment de cette ressource , la Martinique avait des avantages naturels , qui semblaient devoir l'élever en peu de temps à une fortune considérable. De tous les établissemens Français , elle a la plus heureuse situation par rapport aux vents qui règnent dans ces mers. Ses ports ont l'inestimable commodité d'offrir un asile sûr contre les oura-



gans qui désolent ces parages. Sa position l'ayant rendue le siège du gouvernement, elle a reçu plus de faveurs, et joui d'une administration plus éclairée et moins infidèle. L'ennemi a constamment respecté la valeur de ses habitans, et l'a rarement provoquée sans avoir lieu de s'en repentir. Sa paix intérieure ne fut jamais troublée, pas même lorsqu'en 1717, excitée par un mécontentement général, elle prit le parti, peut-être audacieux, mais conduit avec mesure, de renvoyer en Europe un gouverneur et un intendant qui la faisaient gémir sous le despotisme de leur avarice. L'ordre, la tranquillité, l'union que les colons surent maintenir en ce temps d'anarchie prouvèrent plus d'aversion pour la tyrannie que d'éloignement pour l'autorité, et justifèrent en quelque sorte aux yeux de la métropole ce que cette démarche avait d'irrégulier et de contraire aux principes reçus.

Malgré tant de moyens de prospérité, la Martinique, quoique plus avancée que les autres colonies françaises, l'était cependant fort peu à la fin du dernier siècle. En 1700, elle n'avait en tout que six mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept blancs. Le nombre des sauvages, des mulâtres, des nègres libres, hommes, femmes, enfans, n'était que de cinq cent sept. On ne comptait que quatorze mille cinq cent soixante-six esclaves. Tous ces objets réunis ne formaient qu'une population de vingt-un mille six cent quarante

personnes. Les troupeaux se réduisaient à trois mille six cent soixante-huit chevaux ou mulets, et à neuf mille deux cent dix-sept bêtes à cornes. On cultivait un grand nombre de pieds de cacao, de tabac, de coton, et l'on exploitait neuf indigoteries et cent quatre-vingt-trois faibles sucreries.

Lorsque les guerres longues et cruelles qui portaient la désolation sur tous les continens et sur toutes les mers du monde furent assoupies, et que la France eut abandonné des projets de conquête et des principes d'administration qui l'avaient long-temps égarée, la Martinique sortit de l'espèce de langueur où tous ces maux l'avaient laissée. Bientôt ses prospérités furent éclatantes; elle devint le marché général des établissemens nationaux du Vent. C'était dans ses ports que les îles voisines vendaient leurs productions; c'était dans ses ports qu'elles achetaient les marchandises de la métropole. Les navigateurs français ne déposaient, ne formaient leurs cargaisons que dans ses ports. L'Europe ne connaissait que la Martinique. Elle mérita d'occuper les spéculateurs, comme agricole, comme agente des autres colonies, comme commerçante avec l'Amérique espagnole et septentrionale.

Comme agricole, elle occupait en 1736 soixante-douze mille esclaves sur un sol en grande partie nouvellement défriché, et qui donnait à ses possesseurs des produits plus abondans qu'il ne l'a

xxi.  
La Martinique jette un grand éclat. Causes de cette prospérité.



fait depuis. Le colon, qui récoltait beaucoup et dépensait peu, parce que ses mœurs étaient encore simples, pouvait à son gré renforcer son atelier, et ne pas épuiser par des travaux excessifs les forces de ses esclaves avant l'âge prescrit par la nature.

Ses rapports avec les autres îles lui valaient la commission et les frais de transport, parce qu'elle seule avait les voitures. Le gain qu'elle faisait pouvait s'élever au dixième de leurs productions, qui devenaient de jour en jour plus considérables. Ce fonds de dette, rarement perçu, leur était laissé pour l'accroissement de leurs cultures. Il était augmenté par des avances en argent, en esclaves, en autres objets de premier besoin, qui, rendant de plus en plus la Martinique créancière des colonies, les tenait toujours dans sa dépendance, sans que ce fût à leur préjudice. Elles s'enrichissaient toutes par son secours, et leur profit tournait à son utilité.

Ses liaisons avec l'Île-Royale, avec le Canada, avec la Louisiane, lui procuraient le débouché de son sucre commun, de son café inférieur, de ses sirops et tafias que la France rejetait. On lui donnait en échange de la morue, des légumes secs, des bois, et quelques farines.

Dans son commerce interlope aux côtes de l'Amérique espagnole, tout composé de marchandises de fabrique nationale, elle gagnait le prix du risque auquel le négociant français ne

voulait pas s'exposer. Ce trafic, moins utile que la culture dans son objet, était d'un bien plus grand rapport dans ses effets. Il lui rendait un bénéfice de cent pour cent sur une valeur de trois à quatre millions qu'on portait tous les ans à Caraque, ou dans les colonies voisines.

Tant d'opérations heureuses avaient fait entrer dans la Martinique un argent immense. Douze millions y circulaient habituellement avec une extrême rapidité. C'est peut-être le seul pays de la terre où l'on ait vu le numéraire en telle proportion, qu'il fut indifférent d'avoir des métaux ou des denrées.

L'étendue de ses affaires attirait annuellement dans ses ports deux cents bâtimens de France, quatorze ou quinze expédiés par la métropole pour la Guinée, trente du Canada, dix ou douze de la Marguerite et de la Trinité, sans compter les navires anglais et hollandais qui s'y glissaient en fraude. La navigation particulière de l'île aux colonies septentrionales, au continent espagnol, aux îles du Vent, occupait cent trente bateaux de vingt à soixante-dix tonneaux, montés par six cents matelots européens de toutes les nations, et par quinze cents esclaves formés de longue main à la marine.

Dans les premiers temps, les navigateurs qui fréquentaient la Martinique abordaient dans les quartiers où se récoltaient les denrées. Cette pratique, qui semblait naturelle, était remplie de

xxii.  
Manière  
dont se fai-  
sait le com-  
merce à la  
Martinique.